

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 février 2024 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD.

Absent(e)s excusée: Mme Nelly VERGEZ qui a donné pouvoir à Mme Agnès URBAIN, Mme Sandra TOURNAIRE qui a donné pouvoir à Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, M. Raymond BONNETEAU qui a donné pouvoir à M. William JUILLIEN

Absent(e)s non excusés : Mme Corine LELAVANDIER

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien situé section AM N° 71 – 8 Rue André Bouyer à Villebois-Lavalette surface au sol de 205 m². Ce bien est vendu pour 20 000 €.

Le pouvoir de Madame Sandra TOURNAIRE ne sera pas pris en compte, le dossier la concerne ainsi que sa famille.

Vote : Pour Contre 13 Abstention

Vente d'un bien 1 Impasse des Boileaux. Bien situé section AC N° 6 et 212 – à Villebois-Lavalette surface au sol de 247 m². Ce bien est vendu pour 19 900 €.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

ASSAINISSEMENT CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

Nous sommes en procédure de renouvellement de concession du service public d'assainissement collectif du bourg.

Vous avez tous reçu le dossier complet il y a une quinzaine de jours, après avis de la commission et après négociation nous avons retenu la société SAUR pour les motifs exposés dans le rapport du choix du candidat.

Les documents nécessaires seront donc signés avec la SAUR afin de concéder le service public d'assainissement collectif du bourg de Villebois-Lavalette.

Je vous demande d'approuver le choix de la SAUR, d'approuver le projet de contrat et ses annexes et me donner l'autorisation de signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION ET FORMALITES RACCORDEMENT ELECTRIQUE VENELLE DES URSULINES.

L'Entreprise CANA-ELEC est chargée par Enedis d'étudier et de réaliser des travaux électriques dans la Venelles des Ursulines afin de raccorder une parcelle en électricité basse tension.

Pour ce faire, nous devons signer une convention de servitudes pour la parcelle AD N° 177 le Bourg, la venelle appartenant à la commune.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- CCLTD venue de Monsieur Jimmy LETESTU pour explications des AC
- 20 mars récupération prix village fleuri à Royan (Patrick Vergez, Christian CAVE, Patrick BARRIERE, William JUILLIEN).
- Terrain de pétanque à vérifier

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 11 MARS 2024 à 18 H 30.